

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 31 janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER Adjoint, Stéphane BREANT, Jean-Luc CROULLEBOIS, Pascal LEROY, Magalie MERELLE, Luc ROUSSEAU, David TARDIVEAU, Virginie THOMPSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Katherine POUCHAUDON ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL
Franck FLEURY ayant donné pouvoir à Gilles HALLINGER

Absent :
Claude LE BAIL

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Gilles HALLINGER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 04 décembre 2019

Mme le Maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du Conseil du 04 décembre 2019. Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) - Objet : Demande de subvention FDI – Acquisition de radars pédagogiques (2020-01-01)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de sécuriser la traversée du Bourg d'Ecrosnes sur la RD 32, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir deux radars pédagogiques.

Ceux-ci seront installés en entrée de village sur la rue des Yvelines pour les véhicules arrivant de Rambouillet et le second en centre bourg, au niveau de la zone 30 à proximité de l'école.

Cette acquisition s'est faite en 2019 mais le département d'Eure-et-Loir n'avait pas prévu d'aide à l'investissement pour ce projet et nous avons reçu un courrier en octobre 2019 nous demandant de solliciter à nouveau une subvention en 2020.

Le nouveau règlement du FDI pour 2020 prévoit une aide sur les radars pédagogiques dans la rubrique sécurité routière.

Le choix du Conseil municipal s'est porté sur une solution version solaire pour un montant de 4 114,00 € HT.

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter cette subvention pour 2020.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Subvention FDI	30%	1 234,20 €
Autofinancement		2 879,80 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ❖ **Autorise** Mme le Maire à solliciter cette subvention au titre du FDI 2020 sur les opérations de sécurité.

4 – Contrat d'Assurance des Risques Statutaires/ Habilitation CdG 28 (2020-01-02)

Mme le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune d'Ecrosnes de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **Décide** de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

- **Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans
- Régime : capitalisation.

Informations diverses

- **Lotissement « Résidence des Marronniers » :**

Les travaux de terrassement-voirie ont commencé le 20 janvier 2020. Les réunions de chantier sont fixées les mardis à 11 heures.

Nous allons devoir être vigilants sur l'exécution des travaux, notamment le bassin de rétention dans le bas du lotissement. Il faut réaliser une pente douce pour que nos agents techniques puissent en assurer l'entretien.

Également pour la réalisation du trottoir le long de la rue de la Mairie. Bien rappeler à l'entreprise qu'elle doit découper de la terre sur toute la longueur.

M. BREANT fait part aux autres membres du Conseil qu'il a rencontré le technicien en charge de ces travaux et lui a signifié le souhait de la Commune de réaliser une tranchée pour permettre l'évacuation des eaux pluviales vers l'Ocre. Le Conseil municipal prend acte de cette démarche et accepte le principe d'une négociation dans ce sens.

L'entreprise ENEDIS est déjà venue sur place pour l'installation du transformateur.

- **Restauration de la cloche**

Lors du congrès des Maires Mmes CAMUEL et POUCHAUDON se sont renseignées pour refaire l'électrification de la cloche de l'église. Plusieurs entreprises ont été contactées mais une seule est venue sur place. Il s'agit de la société BODET. Elle nous a fait parvenir un devis de 14 369,89 € TTC.

Il faut refaire tout le câblage électrique et réparer le battant de la cloche afin de ne pas la fragiliser davantage. Au regard du supplément de coût il est proposé d'inclure la réparation de l'horloge à cette même occasion

- **Antenne de téléphonie**

Mme le Maire informe avoir eu de nouveau contact avec la société CIRCET pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile.

Suite au refus de 2019, la société CIRCET propose de l'installer sur les parcelles C42 et XC26, dans la zone du Moulin, en sortie d'Ecrosnes direction Rambouillet. D'autres précisions de l'entreprise sont attendues au sujet de la faisabilité de ce projet sur ce nouveau site.

➤ **Elections municipales**

Mme le Maire rappelle que les opérations de vote se dérouleront 15 mars 2020 pour le premier tour et le 22 mars 2020 pour le second tour. Elle adresse ses très chaleureux remerciements aux collègues qui ne se représenteront plus et assure qu'ils seront remplacés par de nouveaux conseillers municipaux plein de dynamisme.

Il sera fait appel à la population pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement.

Pour la tenue du bureau de vote, mis à part son président, celui-ci doit être tenu par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Si impossibilité, ils seront remplacés par des électeurs de la Commune. 12 assesseurs seront nécessaires.

Dépouillement : le vote étant uninominal, les opérations de dépouillement devraient prendre beaucoup de temps. Il est prévu 2 tables et 18 scrutateurs.

Il est fait mention d'une accumulation des feuilles mortes à la montée du cimetière. Il sera demandé aux agents communaux de procéder à un nettoyage plus régulier (soufflage et ramassage) des espaces et autres propriétés appartenant à la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.